Le collège de conseillers médicaux, de conseiller pharmaceutique et de conseiller patient

Read the english version

Tous les membres de nos instances consultatives sont soumis aux règles déontologiques de l'ANSM. La composition de ces comités, l'ordre du jour ainsi que les comptes-rendus des réunions sont publiés sur le site internet de l'ANSM. La volonté d'ouverture vers l'ensemble de la société se traduit également par la diffusion en direct sur notre chaîne YouTube d'auditions publiques filmées.

En prise directe avec les préoccupations des patients et des professionnels de santé de terrain , le collège des conseillers a pour mission d'apporter appui et conseil aux directions et aux évaluateurs.

Le collège est composé de :

- **conseillers médicaux ayant une activité clinique ou universitaire** et qui ont une capacité à mobiliser et à informer un réseau de praticiens ;
- **conseiller pharmaceutique qui renforce l'expertise pharmaceutique interne**, en appui des directions ;
- **conseiller patient apportant le point de vue patient** en interface avec un réseau de patients.

Les membres du collège participent à l'élaboration de la politique de santé publique de l'Agence. A travers la remontée des sujets, ils contribuent à la définition du programme annuel et à sa mise en œuvre opérationnelle. Ils peuvent participer aux comités scientifiques permanents et temporaires, et peuvent être sollicités dans le cadre des situations à risque élevé mais aussi pour des questions liées à la pratique dans le cadre de l'évaluation des dossiers.

Composition du collège des conseillers médicaux, de conseiller pharmaceutique et de conseiller patient

- Trystan BACON - Médecin généraliste et conseiller médical
- Pascale DAYNES - Conseillère patient
- Christophe DECOENE - Conseiller médical et scientifique (cardiovasculaire / anesthésie)
- Patrick FEUGIER - Conseiller médical
- Roseline MAZET - Conseillère pharmaceutique
- Valentine RUSTE - Conseillère médical scientifique (oncologie)
- Thierry VIAL - Conseiller médical